



COMPTE-RENDU DE LA REUNION PUBLIQUE DU 21/08/2024 à 15h.

Réunion publique d'information et concertation :

Réseaux humides (eaux pluviales/eaux usée/eau potable) & **Réseaux secs** (électricité / éclairage publique)

Présents : voir feuille de présence.

1. Présentation du Diaporama SACO par Audrey Paoli :

Réseaux humides : (eaux pluviales/eaux usée/eau potable)

2. Questions / Réponses

- ◆ Pourquoi les travaux ne commencent pas par la conduite d'eau entre le captage et le village ?
 - ⇒ Il y a eu une incompréhension à ce sujet, en 2023, nous avons bien expliqué dans quel ordre nous pouvions commencer des travaux, pour un souci de mutualisation avec les autres réseaux. Et de contraintes liées au vieux réseau dans le village, au-dessus, et en dessous, au captage, et à l'absence de compteurs.
 - ⇒ Après les études qui ont été faites : c'est dans le village qu'il y a le plus de fuites.
 - ⇒ On ne peut pas être certains des fuites en amont sans compteur. Pas de travaux dans le village : pas de compteurs. Pas de compteurs : pas de possibilités de dimensionner les fuites en amont. + Impossibilité de manoeuvrer les vannes au captage d'eau, car risque de casse.
 - ⇒ La mairie est consciente des fuites en amont du village, puisqu'elles existaient déjà pendant le mandat précédent, mais il n'y a pas eu de volonté à ce moment-là d'engager des études et travaux sur les réseaux.
 - ⇒ Pour une question de mutualisation de travaux avec l'enfouissement des réseaux secs.
 - ⇒ La conduite d'eau potable en amont et en aval du village ne sont pas abandonnés ni oubliés. On parle là juste des 3 prochaines années.
- ◆ Certains propriétaires expliquent qu'ils n'ont pas été contactés, et qu'il y a un manque de communication sur le phasage, la manière de faire les travaux, leur propriété, les coupures d'eau potable.
 - ⇒ C'est l'objet de la réunion publique
 - ⇒ La majorité des travaux se trouve sur le domaine public, Les entreprises présentes souhaitent rassurer sur le fait que le Chef de chantier sera sur place tout le long du chantier.
 - ⇒ Chacun pourra prendre contact avec les personnes concernées pour son cas particulier.
 - ⇒ Il n'y aura pas de coupure d'eau de longue durée. Des sauterelles (conduite provisoire) seront installées
- ◆ Interpellation sur le gel l'hiver : certains habitants doivent laisser couler l'eau dans leur maison l'hiver pour éviter le gel.
 - ⇒ Les différents intervenants sont au courant de cette problématique.
 - ⇒ (Complément après réunion non précisé oralement mais confirmé en cas de gèle, pose d'une résille autour de la conduite pour limiter le gel)
 - ⇒ Le chantier a été phasé pour une cohérence de raccordement surtout en AEP.
 - ⇒ Il y aura des servitudes de passage chez certains riverains dès 2024



- ◆ Inquiétudes par rapport aux fondations des maisons
 - ⇒ Les intervenants sont aussi au courant de cette problématique et sont habitués à faire des travaux dans des villages de montagnes en Oisans qui ont les mêmes difficultés.
 - ⇒ Un huissier va faire un passage sur voie publique (rue, maison, façades, fissures...) mandaté par RAMPA TP et le SACO peut à la demande des riverains faire faire des constats à l'intérieur des habitations il faut que les personnes contactent le SACO avant le 12 septembre prochain pour analyse au cas par cas. AUCUNE PLAINTÉ NE SERA PRISE EN COMPTE APRES TRAVAUX S'IL N'Y A PAS DE CONSTAT D'HUISSIER AVEC PHOTO.

- ◆ Qu'est ce qui est entendu par : phase optionnelle dans le tableau des coûts ?
 - ⇒ C'est une erreur ; il s'agit d'une tranche 1, 2 et 3
- ◆ Il est demandé aux habitants de bien informer Audrey PAOLI des spécifiés de chacun : besoins de soin / livraison / accès....
- ◆ 19 ou 20/08, Une personne est venue faire recherches de roche sans demande, une habitante a eu très peur pour sa maison posée sur la roche.

3. Présentation phasage TE38 par Romain GIRARD

Enfouissement réseaux secs / éclairage publique
Voir Pièce jointe.

4. Questions / Réponses

- ◆ Comment cela va se passer pour les branchements en façade ?
 - ⇒ Un courrier a été envoyé à chaque propriétaire par Romain, avec une proposition de convention. Il peut faire un tour du village avec chacun pour voir les spécificités de chaque maison.
- ◆ Comment cela se passera pour les installations d'éclairage publique en façade privée.
 - ⇒ Il y a des conventions de prévues pour les propriétaires qui seront concernés par un éclairage en façade déjà existant et qui serait conservé.
 - ⇒ Pas de nouveau point lumineux en façade prévus
 - ⇒ Certains restent sur poteaux
 - ⇒ Il y a un nouveau point lumineux prévu à l'angle gauche/bas du cimetière.
 - ⇒ Demande d'un point lumineux en haut du cimetière. Voir avec la commune.
- ◆ Pourquoi on ne prévoit pas d'éclairage publique à la Fons et au Creux.
 - ⇒ Pas de demande pour l'instant. A voir plus tard quand les réseaux seront entretenus de part et d'autre.
- ◆ Quel revêtement est prévu dans les rues après travaux.
 - ⇒ Le conseil municipal doit prendre une décision à ce sujet. Car toutes les rues ne seront pas regoudronnées.



Questions écrites reçues par mail le 21/08:

**Pour la réunion du Mercredi 21 Août à 15 h à Villard Notre Dame
Réflexions pour le réseau AEP**

Préalable

Le nouveau réseau AEP est un copié collé de l'ancien réseau.
Mais le village a fortement évolué depuis la conception initiale de l'AEP.
La réglementation de la Défense Incendie a également fortement évolué
La circulaire de 1951 a fait place au Règlement Départemental de la Défense
Extérieure Contre l'Incendie : RD-DECI spécifique pour l'Isère.
La Défense Incendie actuelle est basée sur la mise en service d'une motopompe amenée par les sapeurs-pompiers de Bourg d'Oisans et le déploiement de tuyaux capables de couvrir tout le village, à partir d'un seul point d'eau (la réserve incendie).
L'ancien by-pass est réservé aux PI actuels désaffectés, la question se pose de savoir s'il est conservé, le terme by-pass est impropre (l'étude hydraulique préconise quoi ?).

Questions sur la Défense Incendie

Il serait bien que le nouveau réseau intègre des exigences nouvelles :

Facilitation des premières interventions de défense incendie
Dans la situation actuelle avec la réserve incendie mise en place, devoir attendre l'arrivée des sapeurs-pompiers pour mettre en service une attaque contre le feu, compte tenu du temps d'accès des sapeurs-pompiers en plein hiver ou en cas d'obligation de devoir accéder par Villard Reymond, c'est condamner le village.

Positionnement des PI faciles d'accès pour les sapeurs-pompiers
Le cas du PI derrière le lavoir avec des voitures en permanence ou celui de Lafont en plein champ sont quasi inaccessibles l'été comme l'hiver.

Dans le cadre de la nouvelle réglementation DECI
Si la protection porte sur le risque bâtiment à courant faible,
alors un seul PI de 30 m³/h situé à 400 m du risque à protéger est suffisant.
Si la protection porte sur le risque bâtiment à courant ordinaire,
alors deux PI de 30 m³/h situés à moins de 200 m l'un de l'autre sont suffisants,
ou un seul PI de 60 m³/h situé à 200 m du risque à protéger est suffisant.

Cas de PI de débit inférieur à 30 m³/h
Dans le cas de PI dont le débit est inférieur à 30 m³/h, le SDIS peut les répertorier comme points d'eau incendie en tant qu'ils présentent un intérêt opérationnel (p. 12 du DECI-38).
Il serait judicieux de prévoir l'installation AEP avec des PI de 30 m³/h correctement positionnés (par exemple en entrée, au milieu et en sortie du village).

Questions sur le dimensionnement général du réseau

Préalable
Nous disposons d'une source en eau importante, le trop plein alimente le torrent de l'Essart en pleine canicule, c'est un fait.
Nous avons une charge disponible importante (présence de 3 réducteurs de pression sur l'ensemble du réseau).

Choix du DN
Il serait judicieux de projeter une alimentation générale avec une conduite en DN 100, c'est une règle de l'art de ne pas sous-dimensionner les conduites d'amenée (la réserve incendie est déjà alimentée en DN 100, de mémoire).
Compte tenu de la nécessité d'installer des réducteurs, ne serait-il pas envisageable d'utiliser charge et débit pour produire de l'électricité au niveau du Creux, c'est un petit projet bien que modeste, qu'il serait bien d'examiner, qui impacte le choix du diamètre de la conduite.

Questions particulières

- Est-ce que toutes les propriétés sont bien prévus avec une alimentation indépendante (cela ne semble pas le cas de partout (cas Riotton/Frangin) ?
- Est-ce que l'installation de compteurs est prévue ?
- Le remplacement de la conduite d'amenée est-elle bien prévu en dernière phase des travaux (dans une des combes elle porte sur un rocher et elle présente une grosse fuite entre le torrent et Lafont).

Cfr/21Août24

- ⇒ Le fonctionnement de by-pass sera conservé à la demande de la mairie, aucune préconisation sur le « terme impropre ».
- ⇒ Il est évident que l'incendie intègrera les nouvelles normes.
- ⇒ Nous savons que le réservoir incendie tel qu'il est actuellement est inutile en cas d'incendie dans le village. Nous disposons de tuyaux que nous devons changer mais qui peuvent encore servir. Ils ont fait leurs preuves encore en Décembre dernier lors d'un feu de cheminée. Dans le projet, la canalisation d'alimentation des PI (by-pass au niveau du réducteur de pression) est prévue en Ø100 ce qui permettra de faire circuler le débit



nécessaire à la défense incendie, cependant il faudra à terme prévoir un stockage soit en créant un réservoir d'eau, soit en créant une cuve spécifique pour la DI mais cela nécessitera dans tous les cas une étude pour trouver l'emplacement adéquat pour répondre aux besoins. Pour répondre au plus juste à la question : Les canalisations prévues dans le projet permettront de délivrer le débit incendie mais tant que le problème de stockage ne sera pas résolu, la commune ne sera pas adéquate avec le règlement départemental.

- ⇒ Pas de réflexion pour l'instant sur le positionnement des PI, si ce n'est celui de la Font qui changera d'emplacement quand auront lieu les travaux sur la conduite d'eau potable en amont du village.
- ⇒ Sur la Défense incendie : Nous attendons le retour du SDIS
- ⇒ Les canalisations prévues dans le projet permettront de délivrer le débit incendie mais tant que le problème de stockage ne sera pas résolu (stockage dans le village inutile), la commune ne sera pas adéquate avec le règlement départemental. Dans le cadre de la réflexion des réseaux d'eau potable, la commune étudie ou est ce qu'elle pourrait installer le type de réserve demandée.
- ⇒ Nous sommes ouverts à la discussion pour le positionnement, et nous reposerons la question au bureau d'étude.
- ⇒ DN 100 prévu. Nous avons posé la question plusieurs fois à plusieurs personnes pour faire installer une turbine dans la conduite d'eau potable afin de créer de l'électricité. Tous nous ont expliqué que nous n'avons pas assez d'abonnés en bout de conduite pour ce type d'ouvrage.
- ⇒ Branchement indépendant (RILLOTON/FRANGIN) Ophélie va en reparler au bureau d'étude.
- ⇒ L'installation de compteur est prévue, nous avons déjà évoqué ce point en 2023.
- ⇒ Les travaux sur la conduite en amont et en aval ne sont pas prévus dans les 3 prochaines années, mais après. Sauf urgence.



- ⇒ Un séparatif EU EP est prévu dans la mesure du possible, parfois les EP seront canalisées en surface comme dans d'autres hameaux par manque de place
- ⇒ FONCTIONNEMENT VILLARD-REYMOND ? : capacité de 75 EH en filtre coco sans électricité mais attention les études n'ont pas débuté encore. On est satisfait de cette filière
- ⇒ Exutoire des eaux traitées prévu en aval de la zone de baignade.
- ⇒ Conserver le réseau pour les EP, ce sera fait dans la mesure du possible. D'après le bureau d'étude, et le SACO suite à leur visite et les images caméra qu'ils ont pu faire il n'y a pas beaucoup de parties en état de fonctionnement et souvent la conduite de gros diamètre gêne la pose des autres réseaux elle sera donc détruite.
- ⇒ Conduite à contrepente : nous ne sommes pas informés de cela. Et ne savons pas sur quel plan ceci est indiqué. Nous vérifierons avec Claire, bureau d'étude Profil Études
- ⇒ Nouveau tracé et conventions sur terrains privés : sont concernés Romain DELORE,

Pour la réunion du Mercredi 21 Août à 15 h à Villard Notre Dame
Réflexions pour le réseau EU

Préalable

Le réseau unitaire actuel (EU + EP) serait réputé fortement fuyard.
Il ne comporte pas de traitement des eaux usées (EU).
Le traitement des EU, sauf à fonctionner avec déversoir de la station de traitement à la rivière, comme c'est le cas de nombreuses grandes villes comme Lyon, nécessite d'être de type séparatif, avec 2 réseaux spécifiques pour Eaux usées (EU) et Eaux Pluviales (EP).
La localisation de la station de traitement serait au niveau du tournant de l'Essart.

Questions générales

Comment fonctionne l'installation de Villard Reymond
Réseau séparatif ou unitaire avec déversoir en cas d'évènement pluvial ?
Système de traitement des eaux de quel type ?
Réseau unitaire existant de Villard Notre Dame
Est-ce que l'on dispose d'un plan du réseau existant ?
Exutoire de la station de traitement
Sauf à créer une zone d'infiltration, l'exutoire du système de traitement est-il bien prévu en aval de la zone de baignade de Villard (y compris le secteur en aval de la passerelle du torrent où des personnes piqueniquent régulièrement).

Questions sur le maintien du réseau existant

Devenir du réseau unitaire actuel de Villard Notre Dame
Le réseau unitaire actuel est-il destiné à être conservé en réseau uniquement dédié aux Eaux Pluviales (EP) ?
Si oui les travaux doivent le prendre en compte, ce qui doit être dit.
Si oui son état de service doit être maintenu.

Questions sur le nouveau réseau EU

Plan du réseau EU final
Certaines conduites sur les ébauches de plan transmises sont à contre-pente
Cas de la conduite entre Grégoire et Josserand
Raccordement EU des parcelles en extrémité du village
Compte-tenu du nouveau tracé du collecteur principal, ne serait-il pas possible de descendre directement la conduite DN 200 en limite de parcelles, ce qui permettrait, à vérifier :
D'éviter la pose de la conduite dans des déblais non encore stabilisés
D'impacter une possibilité de construction sur terrain privé
D'éviter de créer une tranchée au niveau du soubassement du vieux mur.
Raccordements individuels
Le projet intègre-t-il bien le raccordement séparatif de chaque propriété.
Quid des propriétés ayant un réseau unitaire (EU + EP) jusqu'à l'ancienne conduite unitaire
Cas des propriétés le long de la route départementale à l'entrée du village
Cas de Paul Hamen (à vérifier).

CFr/21Août24

Bernard SALINO, SCI le ROCHAIL, SCI NOONKAMALOV. Ce sera pour l'année 2025. A voir avec les propriétaires ce qui sera le plus cohérent.



- ⇒ Il ne sera pas possible d'installer un séparatif EP EU de partout compte tenu de la complexité du terrain dans certaines ruelles.
- ⇒ Cas des maisons en bas de village (RD219), à revoir avec le bureau d'étude.
- ◆ Les entreprises demandent à être informées des fermetures de route du côté d'Ornon.
 - ⇒ Nous demanderons aux services du Département.

5. Contacts :

SACO (Eaux usée /eaux pluviales) : Audrey PAOLI a.paoli@ccooisans.fr

Profils Etudes : Claire LABRO : claire.labro@profilsetudes.fr

TE38 (réseaux électriques / éclairage publique) : Romain GIRARD rgirard@sinat.fr

Eau potable : mairie VND : mairievnd@gmail.com

Entreprise des travaux :

Rampa + co-traitant CARRON: EU, EP,AEP

BIAELEC : réseau sec (Enedis)

TE38 réseau sec : éclairage public

Profil études : réseau humide (eau potable + pluviales+ assainissement)

6. Pièces jointes :

Diapo SACO + phasage TE38 + plans prévisions éclairage publique

7. IMPORTANT :

MERCI A CEUX QUI ONT DES SPECIFICITES A DONNER, DE BIEN INFORMER AUDREY PAOLI ET LA COMMUNE :

- **CEUX QUI DOIVENT LAISSER COULER L'EAU L'HIVER**
- **CONDITION D'ACCES (SOINS, LIVRAISON...)**
- **PROPRIETAIRES DE CAVES DEPORTEES**
- **TOUTES INFORMATIONS QUI VOUS PARAIT IMPORTANTES**

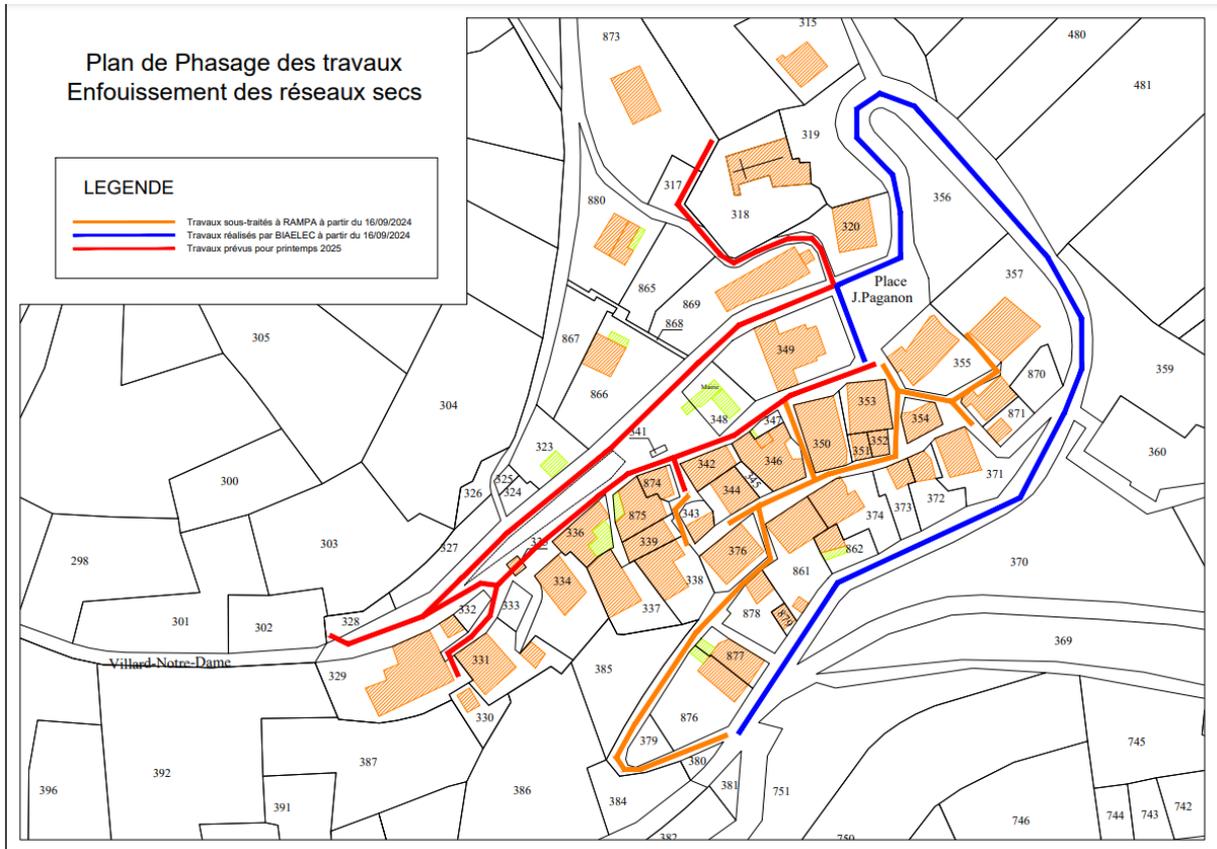
Nous tenons à vous informer que les travaux vont impacter énormément les places de parking, la circulation (voiture et à pied) dans le village et dans les ruelles. Nous demanderons à chacun un effort de compréhension et d'acceptation. En particulier pour l'année 2025, car les travaux s'étaleront du printemps à l'automne sans coupure estivale. La place du village sera impactée, les terrains de pétanque pour y déposer du matériel, chaque espace...

Fin de réunion 16h45.



Pièces annexes :

Phasage de l'enfouissement des travaux secs



Enfouissement éclairag

